

Ce Championnat sur 2 tours compte comme « majeur » pour le Rankids Ain 2025 en tant que « Majeur » (points bonifiés)

Les **modifications 2025** sont surlignée en jaune.

Conditions de participation

A la date limite d'inscription, les joueurs doivent :

1. être à jour de leur licence FFG auprès d'un golf de l'Ain.
2. être à jour de leur certificat médical ou de son questionnaire de santé 2025.
3. s'être acquitté du droit d'inscription : **40 €** pour les 2 jours (**20 €** pour les membres du golf de Mionnay).
4. Remplir les critères d'âge et de niveau suivants : (index à la date limite d'inscription)

Catégories	Niveau de jeu		Forme de jeu	
Âges	Garçons	Filles	garçons et filles	
U8 : nés en 2017 et après	< 54 (classés)	< 54 Classées	18 trous (9 trous/jour)	Strokeplay-score maxi Par+4 pas de cadet
Poucets/Poucettes: (2016 -2015)	≤ 49.4	≤ 49.4	36 trous (18 trous/jour)	Strokeplay-score maxi Par+4 pas de cadet

Surclassement possible en U12 uniquement

Forme de jeu

- **U8 Garçons et Filles : 18 trous soit 9 trous par jour - Strokeplay/score maxi Par + 4**
- **Poucets et Poucettes : 36 trous soit 18 trous par jour - Strokeplay/score maxi Par + 4**
- **Repères de départ** : parcours jeunes homologué selon Vade-mecum FFG 2025.

Inscription

Les joueurs et joueuses devront s'inscrire uniquement par le biais de l'Association Sportive de leur Club et plus précisément auprès des Pros ou des Responsables Jeunes de leur Club.

Ces derniers devront :

- Regrouper toutes les **inscriptions** des jeunes de leur Club sur le formulaire qui est joint à ce règlement et publié sur la page « Championnat de l'Ain » sur le site <http://www.comitegolfain.com>
- Envoyer par e-mail ce formulaire d'inscription dûment rempli au plus tard le 21 septembre 2025 à winne.nienhuijs@orange.fr
- Envoyer la **totalité des règlements des inscrits** (40€/joueur extérieur, 20€/joueur de Mionnay) par virement au Comité de l'Ain. RIB auprès du trésorier du Comité patrice.geindre@wanadoo.fr
(NB : en cas de **paiement individuel**, le règlement s'effectue sur Hello Asso, voir ci-dessous.)
- S'assurer qu'au moins un parent accompagnateur pour 3 enfants inscrits est mentionné sur le formulaire d'inscription et que ces parents seront présents et disponibles pour accompagner et être « marqueur » dans une partie.

Inscriptions individuelles : si une école de golf de l'Ain n'est pas représentée, l'inscription individuelle se fait sur **HelloAsso** ; tout paiement sur HelloAsso vaut inscription.
<https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-golf-de-l-ain/evenements>

QR code HelloAsso →



Si le Championnat n'atteint pas les 100 joueurs et joueuses sur l'ensemble des catégories de U8 à Minimes, le Comité d'épreuve se réserve le droit d'attribuer jusqu'à 2 invitations (wild card) filles et garçons par catégorie.

Règlement de l'épreuve

Le règlement général des épreuves fédérales s'appliquent (cf. vade-mecum FFG 2025). Il est complété par le présent règlement particulier. Les règles locales permanentes de la FFG s'appliquent. Elles sont complétées par les règles locales spécifiques de l'épreuve.

1. Classement : Les 3 premiers scores en brut (cumul des 2 jours) de chaque catégorie seront primés.
2. Titre de Champion.ne : Dans chaque catégorie, filles et garçons, le titre de champion.ne départemental.e est attribué au meilleur cumul de scores en brut à l'issue des 2 tours.
3. Départage : En cas d'égalité, un play-off en trou par trou sera disputé sur les trous définis par le Comité de l'épreuve.

Conditions particulières

4. Chariots électriques : l'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
5. Utilisation des appareils de mesure : les appareils mesurant la distance ne sont pas autorisés pendant les 2 tours du Championnat. Ils restent autorisés lors de la partie de reconnaissance. (Cf. vade-mecum FFG)
6. Cadets : non autorisés
7. Marqueurs : Les joueurs marquent leurs coups .Pour les U8 et Poucet.te.s, un marqueur devra obligatoirement s'ajouter à la partie afin de noter les scores de tous les joueurs. Il est préférable que les marqueurs n'aient pas de lien de parenté avec les joueurs qu'ils suivent.
8. Accompagnants : Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnants (parents, entraîneurs, dirigeants, etc.) devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs, c'est à dire ne leur permettant pas de donner des conseils.
9. Épreuve non-fumeur y compris pour les cadets, marqueurs et accompagnants.
10. Téléphones portables : en aucun cas, l'usage d'un téléphone ne doit gêner les joueurs (sonnerie, appels, photo/vidéo, etc) . Par ailleurs, chacun doit veiller à respecter le droit à l'image de tous.
11. L'inscription à ce championnat vaut acceptation du règlement ainsi que du droit à l'image selon les conditions consultables sur le site du Comité départemental de golf de l'Ain (onglet « Jeunes » puis « documents »).

Tout manquement au règlement sera sanctionné. La sanction pouvant aller jusqu'à l'éviction du terrain de l'accompagnant concerné voire jusqu'à la disqualification du joueur.

Comité d'épreuve

Le Comité d'épreuve est constitué d'un membre du Comité de l'Ain, d'un membre de l'Association Sportive du club hôte et de l'arbitre en charge de la compétition (ou de leur représentant).